



Mariage avec une belge

Par **touotou**, le **23/08/2009** à **22:43**

Bonjour, je suis un étudiant de nationalité algérienne , j' renouvelle mon mon titre de séjour année depuis 2003 , je travail en CDI depuis un peut plus d'un a temps complet avec mon statut étudiant et sans autorisation de travail et bientôt je vais me marier avec une fille de nationalité belge mais le mariage va se faire en France . et je voulais savoir si le mariage avec une belge donne les même droit qu'un mariage avec une française , si je peut demander un titre séjour vie familiale et privé et si j'ai le droit a un titre de séjour d'un an ou bien je peut demander une carte de 10 ans.merci de votre réponse

Par **anais16**, le **25/08/2009** à **11:17**

Bonjour, une fois marié avec une communautaire, vous pourrez demander le regroupement familial sur place et obtenir un titre de séjour d'un an "vie privée et familiale-conjoint de communautaire". La carte de 10 ans ne s'obtient pas si facilement, surtout que vous travaillez à temps plein; ce qui est formellement interdit lorsque l'on a le statut d'étudiant.